

Cote du document:	<u>GC 41/L.10/Corr.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13</u>
Date:	<u>27 décembre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration

Rectificatif

Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration

Rectificatif

L'attention du Conseil des gouverneurs est appelée sur les rectifications ci-après à apporter au document "Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration" (GC 41/L.10/Corr.1), sur la base des montants inclus dans la provision.* Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en texte barré.

Pièce jointe C, page 7

États membres non éligibles au Conseil d'administration

(À la date du 13 décembre 2017)

Liste et État membre

Liste A

-

Liste B

Iran (République islamique d')

Libye

Liste C

Comores

République populaire démocratique de Corée

~~Ghana*~~

Sao Tomé-et-Principe

* Il est noté qu'en octobre 2017 le Ghana a honoré intégralement ses engagements au titre de FIDA9. En conséquence, le Ghana était à cette date pleinement éligible au Conseil d'administration.